

## Délibération 2023-022

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Approbation du procès-verbal du 09 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 avril 2023.

#### Participants

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aäli, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel.

#### Conseillers ayant donné pouvoir

Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric,  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel  
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à Mme DELTORT Florence  
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard

#### Conseillers excusés

Mme MONCERET Mylène, M. ANTONY Maxime.

#### Conseillers absents

M. DEMETZ Gilbert, M. BRAGAGNOLO Patrice.

#### Secrétaire de séance

M. DARENGOSSE Ludovic

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 23 | Pouvoirs - 04 | Membres absents - 04

Monsieur le Président donne lecture du Procès-verbal en date du 09 mars 2023 en annexe.

### Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le Procès-verbal du Conseil Communautaire du 09 mars 2023.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

### Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstentions – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,  
M. DARENGOSSE Ludovic



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Jean-Marc DUMOULIN



Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,  
Le **21 AVR. 2023**